

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT UNE
MODIFICATION DE LA VOIRIE COMMUNALE (chemin vicinal n°10)
Conformément au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.**

Le Collège communal de la Ville de Stavelot porte à la connaissance des intéressés qu'une enquête publique est ouverte concernant la demande suivante :

Demande de : Mr Thomas MEYERS
Objet : acquisition d'un excédent de voirie
Situation : Route du Stockeu devant le n°42
Cadastré: Stavelot – Division 1 – domaine public

Le projet présente les caractéristiques suivantes : l'excédent de voirie fait partie depuis de nombreuses années de la cour devant l'habitation n°42 de la route du Stockeu. Cet excédent fait l'objet d'un plan de mesurage dressé par le bureau 3DB situé à Esneux.

L'enquête est ouverte du mardi 14/09/2021 au mercredi 13/10/2021.

Le dossier est à la disposition du public, pour examen, chaque jour ouvrable, durant les heures de service de l'Hôtel de Ville, durant toute la période de l'enquête soit durant une période de 30 jours. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, le lundi et le mardi de 13h30 à 17h00, le samedi de 10h00 à 12h00. Des explications techniques peuvent être fournies du lundi au vendredi par le service technique au 080/29 29 16.

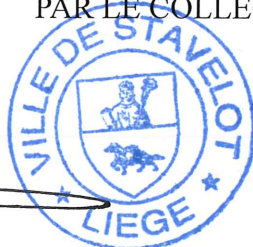
Les personnes, désirant présenter des objections, peuvent introduire par écrit leurs griefs auprès du Collège communal durant toute la durée de l'enquête, jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les objections verbales seront reçues à l'Hôtel de Ville par le Collège communal réuni en séance publique ou un Fonctionnaire délégué à cet effet, lors de la clôture de l'enquête, le mardi 13/10/2021 à 11h.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur General,

Jacques REMY-PAQUAY.



Le Bourgmestre,

TH. DE BOURNONVILLE